MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 24 mars 2025

Faits saillants

- **Le Conseil fédéral adopte un train de mesures visant à protéger les salaires de la concurrence européenne afin de convaincre les syndicats**
- **Le FMI salue les performances de l'économie du Liechtenstein pour son premier examen « Article IV »**
- **La Suisse a dégagé un excédent courant de 42 Mds CHF en 2024**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 27/03	*Var. vs 20/03*
EUR/CHF	0,9524	- 0,5 %
USD/CHF	0,8843	+ 0,2 %
SMI	12 867	- 1,8 %
Taux 10a	0,648 %	- 1 pb

Macroéconomie

Négociations UE-Suisse : Le Conseil fédéral a adopté vendredi dernier l'ensemble des mesures destinées à protéger les salaires domestiques, sur lesquelles s'étaient entendus les partenaires sociaux et les cantons (cf. Veille économique et financière du 14 au 21 février). Ces quatorze dispositions visent à atténuer, voire corriger, le résultat des négociations menées avec l'Union européenne pour aboutir à une modernisation de l'accord sur la libre-circulation des personnes et seront, à ce titre, incluses dans le projet de consultation sur le paquet d'accords avec l'UE. Elles lèvent potentiellement un obstacle majeur à l'approbation des nouveaux accords bilatéraux. Si les organisations de salariés et faîtières syndicales Unia, Union syndicale suisse et Travail.Suisse se sont ainsi félicitées de cet accord sur les salaires, elles demeureront attentives quant à sa validation par le Parlement ; si le train de mesures est adopté tel quel, elles pourraient ensuite soutenir l'approbation des « Bilatérales III » à l'occasion de la future votation populaire.

Liechtenstein : Le FMI a rendu public son premier rapport de consultation, au titre de l'article IV de ses statuts, de la Principauté du Liechtenstein. Cet exercice annuel fait suite à l'adhésion du Liechtenstein au FMI en octobre 2024. Dans son rapport, le FMI salue la performance économique de long terme de la Principauté, soutenue à la fois par les secteurs de l'industrie et de la finance. Il souligne son très faible endettement public, quasi nul (0,5% du PIB) et note avec satisfaction son engagement en matière de stabilité financière alors que le secteur financier de la Principauté est d'une taille considérable par rapport à l'économie du pays (environ 100 fois le PIB dans sa définition la plus large). Il rappelle également les efforts qui ont été réalisés ces dernières années en matière de transparence financière et de coopération financière au niveau international et souligne l'importance de poursuivre ces efforts, notamment concernant la lutte contre le blanchiment

d'argent. Enfin, le FMI appelle le Liechtenstein à des efforts sur le plan de la publication de statistiques en matière de données macroéconomiques et financières.

Balance des paiements : La balance courante de la Suisse a affiché un excédent de 42 Mds CHF en 2024, soit le même niveau qu'en 2023, selon la Banque nationale suisse. L'excédent de la balance des biens s'est maintenu à 112 Mds CHF, avec un excédent commercial, au sens strict, record, au-delà de 60 Mds CHF (cf. Veille économique et financière du 24 au 31 janvier) conjugué à un recul de l'excédent enregistré dans le commerce de transit (qui comprend le négoce de matières premières), à 52 Mds CHF. Le déficit de la balance des services s'est quant à lui creusé, d'environ -6 Mds CHF, à -31 Mds CHF, du fait surtout d'une accélération de l'importation de services de transports. Enfin, le déficit de la balance des revenus primaires s'est pour sa part réduit, de la même ampleur, à -26 Mds CHF ; la balance des revenus secondaires étant quant à elle quasiment stable, à -13 Mds CHF.

Dans le reste de la balance des paiements, le solde du compte financier atteint 44 Mds CHF. Si les actifs financiers ont diminué de -32 Mds, principalement en raison du rapatriement de fonds par des multinationales suisses pendant que les réserves monétaires progressaient de 23 Mds, les passifs ont également reculé, de -82 Mds, tout comme le solde des produits dérivés, de -6 Mds. Dans ce contexte, la position extérieure nette de la Suisse a crû de 245 Mds pour atteindre 1 040 Mds CHF.

Conjoncture : Le centre de recherches conjoncturelles KOF de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a légèrement revu à la hausse ses prévisions de croissance de moyen terme, tablant sur une croissance de 1,4 % cette année (soit le même niveau que lors des précédentes projections faites il y a trois mois) et de 1,9 % en 2026 (contre 1,7 % précédemment), sous réserve que le risque de conflit commercial initié par les Etats-Unis ne se détériore pas. Si le KOF souligne en effet le niveau d'incertitudes actuelles inhabituellement élevé, induit par les stratégies géopolitiques et commerciales de la nouvelle administration américaine, il indique que les mesures de relance budgétaires attendues dans plusieurs pays de l'Union européenne, à commencer par l'Allemagne, premier partenaire européen, pourraient améliorer quelque peu les perspectives économiques de la Suisse. Selon le KOF, l'inflation est, quant à elle, attendue à +0,5% en 2025 et +0,6% en 2026, pour autant que la Banque nationale suisse (BNS) maintienne son taux directeur à son seuil actuel (0,25% depuis le 20 mars). Les principaux risques baissiers sont liés à une intensification des conflits commerciaux, à un échec ou retard dans la relance budgétaire européenne et à une accentuation des tensions géopolitiques.

Initiative populaire « pour la durabilité » : Le Conseil fédéral a proposé de soumettre au peuple sans contre-projet l'initiative populaire fédérale « Pas de Suisse à 10 Millions ! » de l'UDC, en recommandant son rejet. Pour rappel, cette initiative déposée en avril demande que la population suisse ne dépasse pas le seuil des 10 millions d'ici à 2050, puis que cette limite n'augmente qu'en fonction de l'accroissement naturel (naissances - décès). Le Conseil fédéral marque ainsi de façon très nette son opposition au projet, estimant que l'acceptation de cette initiative, qui touche directement à la libre circulation des personnes, mettrait en danger la prospérité, l'économie et la sécurité du pays, et compromettrait ainsi la voie bilatérale engagée avec l'Union européenne. Le choix d'opposer ou non un contre-projet déclenche de nombreux débats politiques, entre volonté de combattre directement l'initiative sans contre-projet (position du PLR, du PS et des Verts) et crainte de sous-estimer l'adhésion de la population, poussant à chercher un compromis plutôt que de risquer l'acceptation (position du Centre) : cette situation fait écho à l'initiative « contre l'immigration de masse » de l'UDC, soumise sans contre-projet et finalement approuvée en 2014. La clause de sauvegarde sur l'immigration dans l'accord avec l'UE est évoquée comme possible contre-projet, bien que la décision de son application ne soit pas du ressort du Conseil fédéral.

Assurance-chômage des frontaliers : Depuis le 21 mars, un décret de la Ministre du Travail et de l'Emploi modifie les règles d'accompagnement au chômage des ex-travailleurs frontaliers résidant en France. Une offre raisonnable d'emploi (ORE) sera ainsi définie selon trois critères : l'adéquation aux compétences du demandeur, la localisation de l'emploi et, désormais, une rémunération basée uniquement sur les niveaux français, et non plus ceux pratiqués à l'étranger. Si un demandeur

d'emploi refuse à deux reprises une ORE, il s'expose à une suspension de ses allocations. Le gouvernement précise que ni la durée ni le montant des indemnités ne sont modifiés et que les frontaliers restent libres de chercher un emploi à l'étranger. Pour faciliter la transition, 19 agences France Travail expérimentent un accompagnement renforcé des chômeurs frontaliers, recentré sur le marché français après deux mois de recherche.

Secteur financier

Secteur bancaire : L'Association suisse des banquiers a publié son document annuel regroupant les principaux chiffres de la place financière helvétique. Ces indicateurs soulignent le rôle du secteur bancaire dans l'économie suisse : le secteur contribue en effet à 5,5 % du PIB, représente 16 % des exportations de services et emploie environ 160 000 ETP. Il génère 42 Mds CHF de valeur ajoutée brute annuelle, et participe ainsi à hauteur de 8,5 Mds CHF aux recettes fiscales du pays. Les banques suisses gèrent un volume d'actifs total d'environ 8 400 Mds CHF.

Secteurs non financiers

Assurances sociales : Le Conseil fédéral a fait part cette semaine de son opposition à l'initiative parlementaire proposant de nouvelles règles sur le statut des indépendants. Déposée en septembre 2018, l'initiative a donné lieu à un rapport de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national. L'initiative touche à la distinction entre salarié et indépendant, un point qui s'accompagne de conséquences dans l'obligation de payer des cotisations sociales, ainsi que pour la protection sociale des personnes exerçant une activité lucrative. Considérant que les règles en vigueur limiteraient l'activité économique, l'initiative parlementaire propose de faire évoluer l'attribution du statut d'indépendant, notamment en prenant mieux en compte la volonté des personnes impliquées. Au regard des règles actuelles, les autorités ou les tribunaux tranchent généralement en faveur d'un statut de salarié en cas de litige. Le Conseil fédéral a jugé le système actuel « à la fois clair et flexible », avançant que les demandes de statut d'indépendant sont aujourd'hui acceptées dans plus de 90 % des cas. Il se positionne donc contre cette initiative qui risquerait selon lui de fragiliser le cadre juridique.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.